

Comité administratif et juridique**CAJ/81/3****Quatre-vingt-unième session
Genève, 23 octobre 2024****Original : Anglais
Date : 23 septembre 2024****MISES À JOUR DES MEMBRES ET OBSERVATEURS DE L'UPOV CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOTION DE VARIÉTÉS ESSENTIELLEMENT DÉRIVÉES***Document préparé par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.**Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.***CONTEXTE**

1. Le Conseil a adopté, à sa cinquante-septième session, la proposition de révision du document UPOV/EXN/EDV/2 "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV", sur la base du document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 4.
2. Le Conseil est convenu, à sa cinquante-septième session, d'ajouter, en tant que point permanent de l'ordre du jour du CAJ, les "Mises à jour des membres et observateurs de l'UPOV concernant la mise en œuvre de la notion de variétés essentiellement dérivées".

INTERVENTIONS ET EXPOSÉS DES MEMBRES ET DES OBSERVATEURS SUR LES "MISES À JOUR DES MEMBRES ET DES OBSERVATEURS DE L'UPOV CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOTION DE VARIÉTÉS ESSENTIELLEMENT DÉRIVÉES".

3. En réponse à la circulaire E-24/059 de l'UPOV du 7 mai 2024, la *International Seed Federation* a indiqué qu'elle est en train de consulter ses membres pour savoir si une intervention ou un exposé relatif à une mise à jour de la mise en œuvre de la notion de variétés essentiellement dérivées pourrait être présenté à la quatre-vingt-unième session du CAJ. Si, à l'issue de ses consultations, la *International Seed Federation* répond qu'une intervention ou un exposé sera présenté, les membres du CAJ en seront informés.

[Fin du document]